

Arrêté portant organisation de l'enquête publique relative à la déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur la Communauté de Communes de Desvres-Samer

Le Président de la Communauté de Communes de Desvres-Samer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 151-1 et suivants, L.153-6, L153-42, L. 153-49 et suivants, L. 300-2 et R. 104-9, R.151-8 et suivants, R. 153-13 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 123-1-A et suivants, et R. 123-1 et suivants ;

Vu la demande de M. le Maire de Desvres en date du 21 janvier 2020,

Vu l'arrêté du 13 mars 2020 prescrivant la mise en compatibilité du PLUi approuvé pour projet d'intérêt général relatif à l'extension d'un équipement touristique,

Vu les pièces du dossier soumises à l'enquête notifiées aux personnes publiques et aux communes concernées, dans les conditions définies à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées lors de l'examen conjoint du 1^{er} juillet 2020;

Vu les avis des communes concernées par le projet ;

Vu les suspensions de délais et les interruptions diverses dus aux confinements « COVID »,

Vu la saisine de l'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 9 novembre 2020,

Vu les évaluations environnementales réalisées et l'avis sans observations de la MRAE en date du 18 juin 2021,

Vu la décision (E20000053/59) en date du 13 juillet 2020 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille désignant Monsieur Gérard VALERI, ingénieur retraité en qualité de Commissaire enquêteur,

Considérant que le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCDS, 41, rue des Potiers 62240 DESVRES;

ARRETE

Article 1 — Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la CCDS **pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 26 juillet 2021 à 9 heures, au mercredi 25 août 2021 à 17 heures**. Le projet concerné est l'extension de l'hôtel restaurant « Moulin aux Draps », sur la commune de Desvres.

Article 2 — Publicité de l'arrêté de mise à enquête publique

Un avis d'enquête, réalisé par la CCDS, portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public, sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux (Voix du Nord et Semaine du Boulonnais) diffusés dans le département du Pas-de-Calais.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé. Il sera affiché en Mairie de Desvres, dans les Mairies des communes limitrophes de Desvres (Mennevillè, Bournonville, Crémarest, Wirwignes, Longfossé, et Courset), ainsi qu'au siège de la CCDS, dès cette date et durant toute la période de l'enquête publique.

Un certificat d'affichage sera établi par chacun des maires concernés et le Président de la CCDS attestant de ces mesures, puis envoyé à la CCDS qui en transmettra une copie au Commissaire Enquêteur.

En outre, dans les mêmes conditions de délais et de durée, le même avis d'enquête sera affiché aux endroits suivants par la CCDS :

1	DESVRES	Route de Crémarest, Hôtel restaurant Moulin aux Draps
2	DESVRES	Mairie de Desvres
3	DESVRES	Siège de la CCDS
4	DESVRES	La Poste

Les affiches seront visibles et lisibles des voies publiques, et seront conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Les informations relatives à l'enquête (avis d'enquête) pourront également être consultées via le site internet de la CCDS : **Accueil / Actualités « Enquête publique 2021 Moulin aux Draps »**.

Article 3 — Nom et qualités du Commissaire Enquêteur

Monsieur Gérard VALERI, ingénieur retraité, a été désigné le 13 juillet 2020, Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de LILLE.

Article 4 — Identité de la personne responsable du projet

Des informations pourront être demandées au siège de la Communauté de Communes de Desvres Samer auprès de M. PRUDHOMME – Président, 41, rue des Potiers (tél : 03 .21.92.07.20) et de ses services : Mme FLIPO « Urbanisme règlementaire ».

Article 5 — Consultation du dossier d'enquête publique

Le public pourra consulter et télécharger le dossier d'Enquête Publique en version dématérialisée sur le site internet de la CCDS : **Accueil / Actualités « Enquête publique 2021 Moulin aux Draps »**.

Le public pourra aussi les consulter en version papier pendant toute la durée de l'enquête, au siège de la CCDS, 41, rue des Potiers 62240 DESVRES, aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Toute personne pourra, sur sa demande écrite, adressée à M. le Président de la CCDS, 41, rue des Potiers 62240 DESVRES, obtenir **à ses frais**, communication du dossier d'enquête publique dès la publication du présent arrêté, pendant la durée de l'enquête.

Article 6 — Modes d'observations lors de l'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier et un registre seront mis à la disposition du public au siège de la CCDS.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites par correspondance à :
Monsieur le Commissaire Enquêteur PLUI — CCDS, 41, rue des Potiers 62240 DESVRES

Les observations pourront également être adressées par courriel sur une adresse dédiée : enquete.publique@cc-desvressamer.fr. Le public est averti que toutes les observations et propositions inscrites sur ces divers supports seront reportées dans le rendu final.

Article 7 — Permanences du Commissaire enquêteur

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, les jours suivants :

Date	Lieu	Adresse de la Permanence	Heures
Lundi 26/ 07/2021	Siège de la CCDS	41, rue des Potiers, Desvres	9h -12h
Jeudi 12/ 08/2021	Siège de la CCDS	41, rue des Potiers, Desvres	14h - 17h
Mercredi 25/ 08/2021	Siège de la CCDS	41, rue des Potiers, Desvres	14h - 17h

Article 8 — Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies.

Le Commissaire consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de la CCDS.

La mise en conformité du PLUi, éventuellement modifiée suite à l'enquête, sera soumise pour approbation au Conseil Communautaire de la CCDS. Le nouveau PLUi deviendra opposable après les publicités et transmissions réglementaires.

Article 9 — Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la communauté de communes de Desvres-Samer dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039- 59014 Lille Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté ou à compter de la réponse de la communauté si un recours administratif a été préalablement déposé.

Article 10 — Exécution du présent arrêté

Le présent arrêté sera transmis :

- A M. le Commissaire Enquêteur,
- Au Greffe du Tribunal Administratif de Lille,
- A Madame et Messieurs les Maires des 7 communes concernées sur la CCDS ;
- A Madame la Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer,

Et sera publié au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

Fait à Desvres, le 28 juin 2021

Le Président de la CCDS,

Claude PRUDHOMME

